

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-019

L'an deux mille vingt trois

Le cinq avril

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 29 mars 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Budget principal – Budget primitif 2023.

Mme Sheila MICHEL expose,

Il est proposé au conseil municipal le budget 2023 équilibré en dépenses et recettes.

- En fonctionnement à 2 300 000 €
- En investissement à 2 090 000 €

Il est demandé au conseil municipal sous la présidence de Christophe FOURNIER, Maire, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le budget 2023 équilibré en dépenses et recettes.
- En fonctionnement à 2 300 000 €
- En investissement à 2 090 000 €

Délibération votée à 18 Pour et 5 Contre (Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL et M. Mickaël MAISTRE).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023
Rendue exécutoire le : 07 AVRIL 2023
Le Maire,
Christophe FOURNIER

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.